

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n° 2022-51

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 47 jusqu'au point 51, 48 à compter du point 52, 49 à compter du point 53, 48 à compter du point 55, 47 à compter du point 61, 50 à compter du point 64, 51 à compter du point 65, 50 pour le point 72

Pouvoirs : 5 jusqu'au point 52, 6 à compter du point 53, 5 à compter du point 55, 6 à compter du point 64

Absents excusés : 2

Absents : 9 jusqu'au point 51, 8 à compter du point 52, 6 à compter du point 53, 8 à compter du point 55, 9 à compter du point 61, 5 à compter du point 64, 4 à compter du point 65, 5 pour le point 72

Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} juillet 2022

Secrétaire de Séance élu : M. Francois WILLEM

* * * * *

AFFAIRES GENERALES

**SERVICE PUBLIC DELEGUE CABLAGE – RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE – ANNEE 2021.**

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'examen du rapport annuel des gestionnaires des services publics délégués est, dès sa communication, mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La Communauté de Communes est concernée pour le câblage de la Ville de Saverne et de la Commune d'Otterswiller.

Le rapport annuel 2021 du délégataire, à savoir la Société SFR, a été réceptionné par la Communauté de Communes le 9 mai 2022. Il est joint à la présente.

DECISION

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, l'article L 1411-3,

Vu le rapport annuel 2021 transmis par le délégataire du Service Public délégué, la Société SFR en date du 9 mai 2022,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte

- de la communication du rapport annuel 2021 de la Société SFR pour le câblage de la Ville de Saverne et de la Commune d'Otterswiller.

Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,

Saverne, le 13 juillet 2022



Le Président

Dominique MULLER

Mise en ligne le : 14/10/2022

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20220707-2022-51-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022